



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Objet : retrait du stock de produits de la régie boutique office de tourisme pour les jeux-concours

### Décision n° 2024\_35

Le Maire de la Commune de Gassin (Var),

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°23/86 du 4 décembre 2023, 7° alinéa, portant au maire d'autoriser au nom de la commune, de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

Considérant l'organisation de jeux-concours pour assurer la promotion du village de Gassin,

### DÉCIDE

#### Article 1

Les produits suivants sont retirés du stock à la vente de la régie office de tourisme de Gassin pour constituer des lots dans le cadre de jeux-concours :

- 10 bande dessinée Le Var — Une terre d'histoire entre Verdon et Méditerranée ;
- 2 jeux de carte ludique "Oukonvar" ;
- 10 cendriers de plage en canne de Provence "Gassin" ;
- 10 pièces monnaie de Paris "Gassin" ;
- 5 vide-poches "Silver" Médaille de Gassin.

#### Article 2

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département.

**Article 3**

Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la décision qui sera adressée à :

— Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Draguignan.

Certifié exécutoire  
en Préfecture  
le : 06/08/2024  
Publiée ou affichée  
le : 06/08/2024



Fait à Gassin, le 5 août 2024  
Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire,  
Anne-Marie WANIART